



ARGENTINE – Focus sur la situation Covid-19
(Mis à jour au 14/06/2022)

Mesures en vigueur :

Mesures	Descriptif
Contexte	<p>Depuis avril 2022, l'Argentine fait face à une nouvelle vague de contaminations due au variant Omicron BA.2. Toutefois, en raison de l'état d'avancement de la campagne de vaccination, l'impact de cette nouvelle phase de contamination est moins agressive et moins létale. Début juin, il a été annoncé que cette 4^{ème} phase était déjà en phase de décélération, notamment dans la zone métropolitaine de Buenos Aires.</p> <p>Actuellement, plus de 90% dans la population argentine a reçu la première dose du vaccin contre le COVID-19 et plus de 80,5% de la population dispose d'un schéma complet de vaccination (minimum 2 doses).</p>
Frontières ouvertes depuis le <u>1^{er} novembre 2021</u>	Depuis le 1^{er} novembre 2021, les frontières argentines sont ouvertes sans restriction de nationalité et/ou de résidence.
Frontières terrestres	<p>Depuis le 7 avril 2022, tous les postes-frontière terrestres sont ouverts.</p> <p>Auparavant, des « couloirs sûrs » avaient été désignés par lesquels les voyageurs internationaux pouvaient entrer et sortir du territoire argentin.</p>
Pas d'obligation de vaccination pour entrer sur le territoire argentin	Depuis le 7 avril 2022, il n'est plus impératif d'être vacciné pour pouvoir entrer sur le territoire argentin.

<p>Conditions d'entrée en Argentine pour les nationaux et les résidents étrangers</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Compléter la « Déclaration électronique d'entrée sur le territoire national » indiquant le statut vaccinal et l'absence de symptômes de COVID-19, dans les 48 heures précédant leur arrivée sur le territoire argentin <p>https://ddjj.migraciones.gob.ar/app/home.php</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) Il est recommandé aux personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui ont un schéma de vaccination incomplet de faire un test de diagnostic du COVID-19 dans les 24 heures suivant leur entrée sur le territoire. <p>Important -> Le schéma complet de vaccination implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 doses (si la deuxième dose a été faite endéans les 5 derniers mois) • 3 doses (si la deuxième dose a plus de 5 mois) <p><u>L'Argentine reconnaît tous les vaccins approuvés par les pays d'origine.</u></p>
<p>Conditions d'entrée en Argentine pour les non-résidents</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Compléter la « Déclaration électronique d'entrée sur le territoire national » indiquant le statut vaccinal et l'absence de symptômes de COVID-19, dans les 48 heures précédant leur arrivée sur le territoire argentin <p>https://ddjj.migraciones.gob.ar/app/home.php</p> <ol style="list-style-type: none"> 2) Il est recommandé aux personnes qui ne sont pas vaccinées ou qui ont un schéma de vaccination incomplet de faire un test de diagnostic du COVID-19 dans les 24 heures suivant leur entrée sur le territoire. 3) Disposer d'une d'assurance d'assistance médicale couvrant les prestations d'hospitalisation et d'isolement pour COVID-19 <p>Important -> Le schéma complet de vaccination implique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2 doses (si la deuxième dose a été faite endéans les 5 derniers mois) • 3 doses (si la deuxième dose a plus de 5 mois) <p><u>L'Argentine reconnaît tous les vaccins approuvés par les pays d'origine.</u></p>
<p>Suppression de l'obligation de porter un masque en public</p>	<p>Le 1^{er} octobre 2021, le gouvernement argentin a décidé de supprimer l'obligation (au niveau national) de port du masque en extérieur à l'extérieur tant que l'affluence le justifie.</p> <p>Le port du masque reste obligatoire dans les lieux fermés, dans les lieux ouverts où il y a une concentration importante de personnes et dans les transports en communs.</p>

	<p>Toutefois, les Provinces gardent une certaine autonomie en la matière.</p>
<p>Mesures spécifiques à la Ville de Buenos Aires</p>	<p>Concernant la ville de Buenos Aires, les mesures suivantes sont d'application :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Autorisation des rencontres sociales sans limitation du nombre de personnes. • Suppression de l'obligatoire de réaliser un test PCR au retour d'un voyage interne. • Autorisation de toutes activités commerciales sans limitation du nombre de personnes. • Il n'y a plus de restrictions concernant les activités commerciales (bars, cafés, restaurants) et les événements publics. Que ce soit en espace fermé ou en plein air. • Le transport public (train, métro, bus) est de nouveau accessible pour tout voyageur. Toutes les stations de métro rouvrent normalement. Auparavant, seules certaines stations de métro étaient accessibles. • Le port du masque est obligatoire dans les transports publics. • Les activités professionnelles peuvent avoir lieu en présentiel sans limitation du nombre de personnes. Cette mesure concerne également l'administration publique

Pour toute information supplémentaire concernant l'Argentine, contactez le bureau de l'AWEX à Buenos Aires : buenosaires@awex-wallonia.com